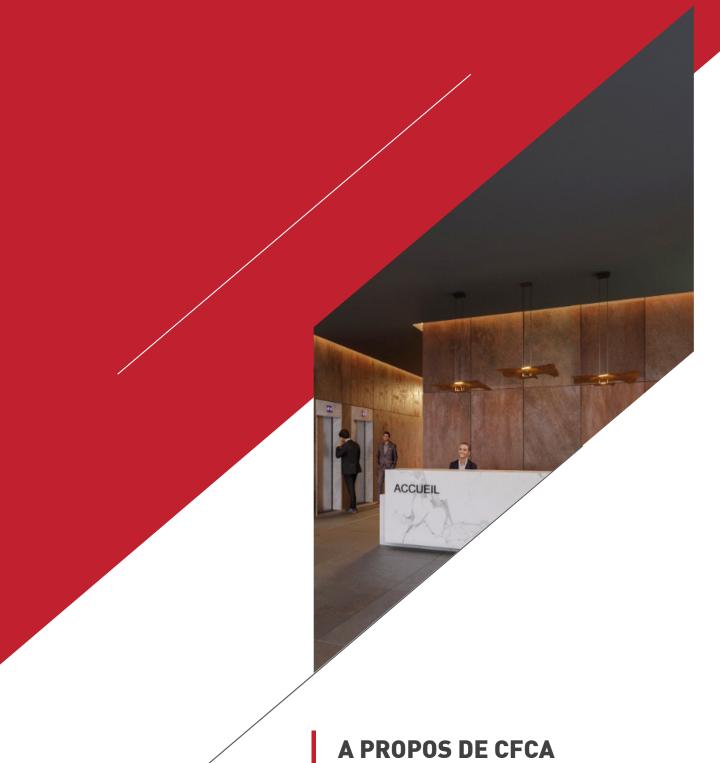






01	À PROPOS DE CFCA		05
02	LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020		07
	2.1	REFORME DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE	07
	2.2	OCTROI ET RETRAIT DE STATUTS CFC	09
	2.3	IMPACTS DE LA PANDEMIE COVID-19 SUR CFC	11
	2.4	PARTENARIATS	13
	2.5	ANIMATION DE LA COMMUNAUTE CFC	13
	2.6	INNOVATION ET FINTECHS	14
	2.7	FINANCE VERTE	14
	2 9	VOLET INANAORILIER	1 5



1. A PROPOS DE CFCA

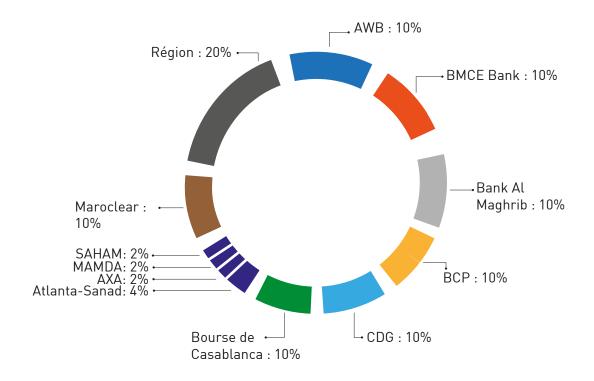
Casablanca Finance City Authority (CFCA) est une société anonyme de droit privé investie d'une mission de service public.

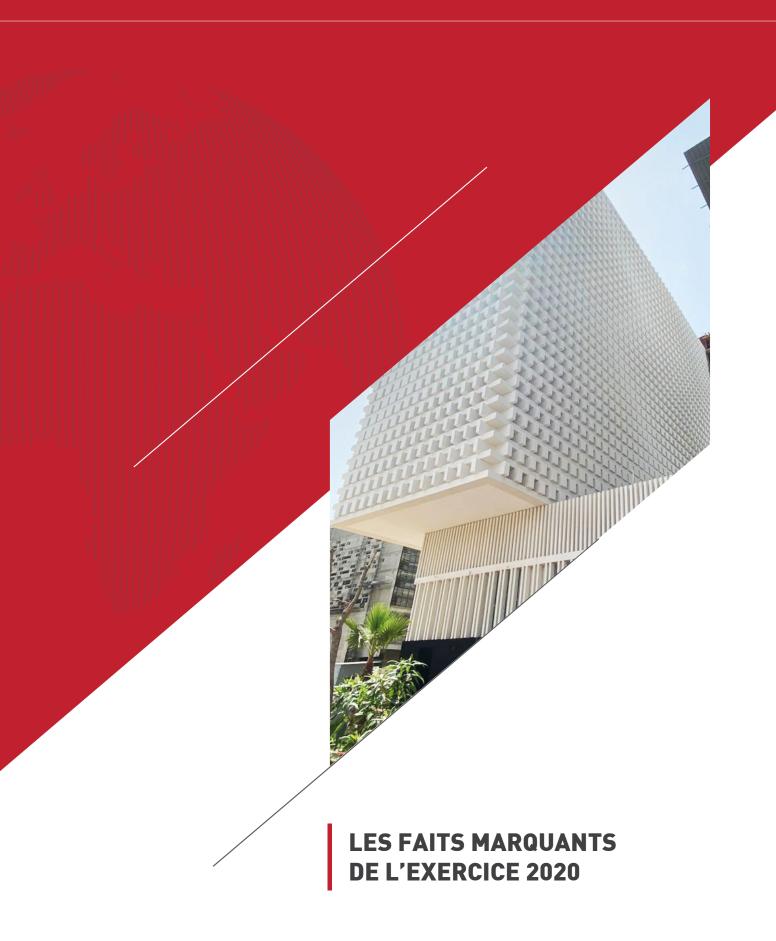
Née d'un partenariat public-privé, la société est chargée par le décret-loi N° 2-20-665 des missions suivantes :

- La promotion institutionnelle et le pilotage de Casablanca Finance City (CFC);
- L'instruction des demandes du statut CFC présentées par les entreprises éligibles ;
- Le suivi du respect par les entreprises ayant obtenu le statut CFC des engagements auxquels elles ont souscrit ;

CFCA a été créée en juillet 2010 avec un tour de table de très haut niveau incluant la Région de Casablanca-Settat, la Banque Centrale du Maroc, la Caisse de Dépôt et de Gestion, les principales banques marocaines, le dépositaire central des valeurs mobilières, le secteur des assurances et la Bourse de Casablanca.

Tour de table CFCA





2. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Dans un contexte marqué par la pandémie de la Covid-19, l'année 2020 a vu le lancement, malgré tout, de plusieurs initiatives stratégiques dont la principale est la réforme du cadre législatif et réglementaire de CFC

2.1. REFORME DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE DE CFC

Afin de renforcer son attractivité et se conformer aux meilleures pratiques internationales, Casablanca Finance City a entrepris une réforme majeure, à travers la transformation de son cadre juridique et fiscal. Ce nouveau cadre réglementaire exclut toute distinction entre les activités locales et les activités à l'export.

Cette réforme a été opérée suite à l'adoption des textes législatifs suivants :

- Décret-loi n°2-20-665
- Décret d'application du Décret-loi n° 2-20-665
- Loi de finances 2020
- Loi de finances 2021

Elle concerne principalement les volets suivants :

- Élargissement des activités éligibles
- Renforcement des règles de conformité
- Simplification du processus d'octroi de statut

Suite à cette réforme, la grille des frais relatifs au statut CFC a été revue. Elle est établie comme suit :

- **Commission d'instruction** du statut CFC (instruction fees), versée à CFCA lors du dépôt de la demande du statut.
 - Elle est calculée par catégorie d'entreprise en tenant compte notamment de la situation de l'entreprise, sa taille et les années d'activité.
- **Commission annuelle (annual fees)**, versée à CFCA avant le 31 mars de chaque année qui suit l'année de l'exercice clôturé.
 - Elle est également calculée par catégorie d'entreprise et intègre désormais deux variables :
 - Commission tenant compte de la nature de l'activité entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022;
 - Contribution pour le développement de la place lié à l'effectif entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021

2.1.1. Élargissement des activités éligibles

Suite à l'adoption du décret-loi, le statut CFC a été élargi à six nouvelles activités à savoir : les sociétés d'investissement, les OPC (Organismes de placement collectif), les CIF (Conseillers en investissement financier), les sociétés/plateformes de crowdfunding, les sociétés de négoce et les sièges régionaux pouvant facturer des biens et des services intra et extra groupe. Cet élargissement permet à CFC de capter plus d'investissements

Entreprises Financières	Anciennes Activities Eligibles	Nouvelles Activities Eligibles
Banque ou établissements de crédit	✓	✓
entreprises et courtiers d'assurance et/ou de réassurance	✓	✓
Sociétés de notation de crédit	✓	✓
Holding	✓	*
Gestionnaires de patimoine	Pour les étrangers résidents ou non au Maroc	Ouverture totale
Sociétés d'investissement	×	✓
Organismes de placement financier	Non réglementé (Ex-PSI)	Réglementé
Services liés aux plateformes de financement collaboratif (crowdfunding)	×	✓
Prestataires de services auxiliaires (ex-prestataires de services professionnels)	✓	✓
Prestataires de services techniques et administratifs (ex-Siièges régionaux)	Facturation intragroupe	Facturation intragroupe * & extragroupe
Sociétés de négoce	×	✓

^{*}Les holdings seront désormais considérés comme des Entreprises Financières quelle que soit la part qu'ils détiennent dans le capital de leurs filiales internationales, qu'elle soit majoritaire ou pas.

2.1.2. Renforcement des règles de conformité

Cette réforme prévoit également de nouvelles règles de conformité pour les entreprises CFC :

- Apporter une valeur ajoutée contribuant au développement de la place;
- Être dirigées et gérées depuis le siège CFC ;
- Avoir au moins le dirigeant de l'entité résidant au Maroc ;
- Allouer un minimum de dépenses de fonctionnement en adéquation avec l'activité de l'entreprise ;
- Disposer de cadres dirigeants justifiant des qualifications et expérience internationale requises :
 - Minimum 3 ans : pour les prestataires de services techniques et administratifs, prestataires de services auxiliaires, entreprises de négoce ;
 - Minimum 1 an : pour les autres activités ;

^{*}Les sièges sociaux régionaux basés à Casablanca Finance City pourront désormais facturer des biens et services intra et extra groupe. Ils deviennent donc des "prestataires de services techniques et administratifs".

En cas de manquement à ces règles de conformité, des sanctions sont prévues par la loi :

- Suspension du statut CFC pour une période de 12 mois pouvant conduire au retrait;
- Application d'une pénalité de retard en cas d'envoi tardif du rapport annuel (3000 dirhams par jour de retard) ;
- Les entreprises ayant obtenu le statut CFC avant le 1er octobre 2020 disposent d'un délai d'un an, à compter du 24 décembre 2020, pour se conformer aux dispositions du décret-loi n°2-20-665

2.1.3. Simplification du processus d'octroi de statut

Le process d'octroi du statut CFC a été assoupli. CFCA instruit les dossiers de demande de statut et les soumet au Ministre des Finances après consultation, au besoin, des régulateurs concernés.

Le traitement des dossiers est ainsi réduit à 30 jours ouvrables.



Réforme fiscale

L'autre changement majeur qu'a connu le régime CFC concerne la refonte du volet fiscal :

- Un IS de 15% est désormais applicable à toutes les activités locales et à l'export (après exonération quinquennale). Les banques, les assurances/réassurances restent, elles, soumises au droit commun;
- Exonération de l'IS retenu à la source sur les dividendes distribués aux résidents et non-résidents

Disposition transitoire : Les membres CFC qui bénéficiaient de l'ancien régime, ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour basculer vers le nouveau régime.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2023, toutes les entreprises CFC seront soumises au même taux IS (15%) (sauf les banques et assurances/réassurances).

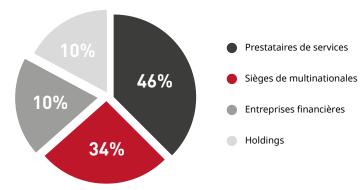
Toutes ces dispositions et nouvelles pratiques contribueront à améliorer l'offre de Casablanca Finance City et à consolider son rôle de hub financier de référence en Afrique.

2.2. OCTROI ET RETRAIT DES STATUTS CFC

La commission CFC a octroyé 18 nouveaux statuts et a retiré 7 statuts en 2020.

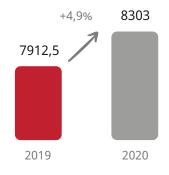
Répartition de la Communauté CFC par catégorie de statut

A fin 2020, la communauté des membres CFC compte 210 entreprises réparties de la manière suivante :

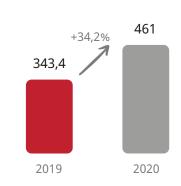


Contribution à l'économie

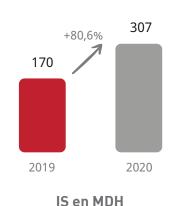
La contribution de la communauté CFC en termes de chiffre d'affaires et de contribution fiscale est en hausse continue.

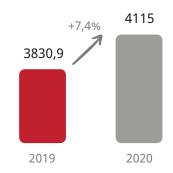


Chiffres d'affaires en MDH

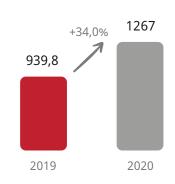


TVA en MDH

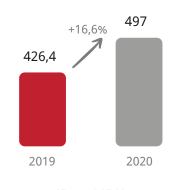




Chiffres d'affaires export en MDH

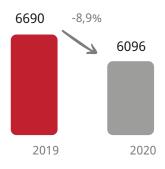


Contribution fiscale en MDH



IR en MDH

La situation sanitaire a eu pour conséquence un ralentissement du rythme de recrutement de nouveaux membres CFC. On remarque une baisse de 9% du nombre d'employés des entreprises CFC entre 2019 et 2020. Ceci est dû au fait que certains membres existants ont refocalisé leur périmètre d'intervention au Maroc seulement, ce qui les a rendus non éligibles au statut CFC et certains ont relocalisé une partie de leurs employés du fait de la situation sanitaire (ex. retours d'expatriés chez eux).



Nombre d'employés

2.3. IMPACTS DE LA PANDEMIE COVID-19 SUR CFC

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique, CFC a souhaité s'enquérir de l'état de santé des membres de sa communauté. Une enquête a été lancée le 5 juin 2020 auprès de l'ensemble des dirigeants des entreprises CFC. Il s'agissait de recueillir l'impact de cette crise sur différents aspects, notamment la continuité d'activité, l'organisation interne et les perspectives d'investissement en Afrique.

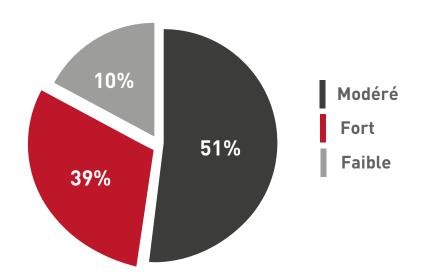
Suite à l'analyse de ces résultats, il apparait que malgré une baisse du chiffre d'affaires estimée à près de 30%, 53% des entreprises CFC avait déclaré maintenir leur niveau d'investissement en Afrique dans le futur.

Quelques résultats



Comment qualifierez-vous l'impact de la crise sur votre entreprise ?

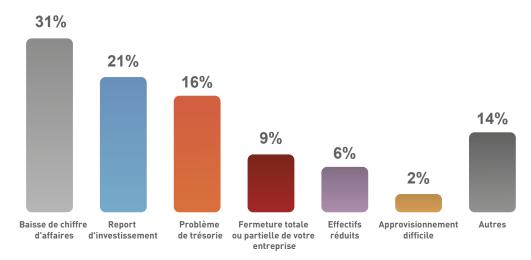
Pour la majorité des entreprises (90%), l'impact de la crise était modéré à fort.





Quelles sont les difficultés que vous rencontrez depuis le début de la crise ?

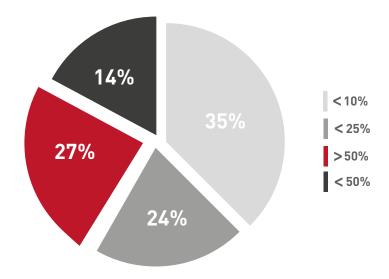
Les principales difficultés rencontrées par les entreprises sont liées à la baisse du chiffre d'affaires (31% des réponses) et au report d'investissement (21%).



?

En cas de baisse du chiffre d'affaires, à combien estimez-vous cette baisse ?

L'impact de la crise sur le chiffre d'affaires a été ressenti par les entreprises de 2 manières différentes : pour la majorité (35%), le chiffre d'affaires a connu une baisse inférieure à 10% et pour 27% des entreprises, la baisse était supérieure à 50%.



Des groupes de réflexion, constitués de membres de la communauté CFC ont été mis en place pour réfléchir à des propositions et solutions concrètes pour la relance économique. Celles-ci ont été matérialisées dans une série de tribunes publiées dans la presse et disponibles sur le site de CFC www.casablancafinancecity.com.





2.4. PARTENARIATS

Avec la signature d'un nouveau partenariat avec le centre financier de Bruxelles : Belgian Finance Center, CFC compte désormais **15 partenariats internationaux.**

Concernant le volet **partenariats Sud-Sud**, un nouveau partenariat a été signé avec RFL (Rwanda Finance Limited) portant le nombre d'accords en Afrique à 20. Ce partenariat vise à promouvoir les opportunités d'investissement entre le Rwanda, le Maroc et l'Afrique, et renforcer la coopération à long terme entre les deux pays.

2.5. ANIMATION DE LA COMMUNAUTE CFC

Depuis sa création, CFC veille à capitaliser sur le potentiel de son réseau d'entreprises membres en mettant à leur profit une série d'initiatives qui favorisent la création de synergies au sein de sa communauté.

Ainsi, en 2020, CFCA a organisé 4 évènements en présentiel entre janvier et mars 2020, suivis par 5 webinars.

CFC a également élaboré, en collaboration étroite avec les membres de sa communauté de nombreuses publications portant un éclairage sur différentes problématiques en Afrique. Quelques exemples de publications :

- CFC Africa Insights: Africa Labor& Employment overview en partenariat avec CWA Morocco, Nasrollah & Associés – Baker McKenzie, et Sopra Banking Software.
- La compliance comme outil de compétitivité dans un monde post-COVID en partenariat avec Day One, Lafarge Holcim et DLA Piper.

Visant à répondre de manière continue aux besoins de sa communauté, CFC a également lancé **le CFC Expat Center** qui permet aux expatriés CFC et à leur famille de vivre leur expérience d'installation à Casablanca en toute sérénité.

2.6. INNOVATION ET FINTECHS

Dans le cadre de sa stratégie de développement à horizon 2025, CFC s'est fixé pour ambition d'accompagner l'émergence et l'essor de segments métiers à fort potentiel, dont les FinTechs (Financial Technologies).

Ainsi, CFC a lancé en partenariat avec la Région Casablanca-Settat une initiative prometteuse, Africa Innovation Lab, qui ambitionne d'inspirer, attirer et faire émerger les meilleures startups innovantes dans les métiers de la finance et les connecter aux opportunités business à travers le monde. Le Lab organise une série d'évènements rassemblant des acteurs de l'innovation financière (startups, autorités de régulation, banques, assurances, fonds d'investissement, prestataires de services professionnels, incubateurs/accélérateurs, monde académique...). Aussi, un programme d'incubation et d'accélération dédié aux 8 FinTechs marocaines les plus prometteuses est prévu pour T4 2021.

Par ailleurs, en vue de favoriser le partage d'expériences et bonnes pratiques à l'international, CFC a organisé en partenariat avec la place financière de Singapour un webinaire dédié au thème 'Building up a FinTech ecosystem in Africa, lessons from the Singapore ecosystem'. Cet événement a connu la participation de représentants des écosystèmes financiers et technologiques africains et contribue à renforcer les liens business entre Singapour, le Maroc et le continent africain.

Enfin, dans le cadre des activités du WAIFC (World Alliance of International Financial Centers), CFC participe activement au groupe de travail dédié à l'innovation financière et aux FinTechs. A ce titre, CFC avait abrité à Casablanca un atelier d'experts internationaux en juin 2019 autour de cette thématique.

En 2020, des startups à fort potentiel comme Atlan Space et SOWIT, spécialisées en intelligence artificielle (dans les secteurs de l'agriculture, de la surveillance des côtes avec drones et images satellites...) sont venues enrichir la communauté CFC.

2.7. FINANCE VERTE

En tant que place financière leader en Afrique, CFC aspire à soutenir la transition vers une économie bas carbone en canalisant les investissements vers les projets verts sur le continent (énergies renouvelables, infrastructures durables, mobilité & transports, bâtiments & urbanisme...).

Ainsi en 2020, CFC a œuvré à massifier davantage l'écosystème finance durable au sein du centre financier en attirant des acteurs internationaux et régionaux de l'industrie (fonds d'investissement, prestataires de services spécialisés...).

Aussi, dans le cadre des partenariats internationaux, CFC a été élu en 2020 à la co-présidence du réseau des centres financiers pour la durabilité (FC4S). Pour rappel, CFC avait accueilli en septembre 2017 une dizaine de centres financiers à travers le monde pour le lancement officiel du FC4S et la signature de la convention de Casablanca pour la durabilité. A l'échelle continentale, CFC joue un rôle clé également dans l'animation du chapitre Afrique du FC4S.

Enfin et dans la lignée du Global Green Finance Leadership Program organisé à Casablanca en 2019, CFC contribue à l'effort de renforcement des capacités et à la promotion de la finance verte à l'échelle nationale et régionale à travers la participation active à divers ateliers techniques (consultation CESE), groupes de travail (FC4S Africa) et webinaires.

2.8. VOLET IMMOBILIER

Dans le cadre de l'élargissement de l'offre locative disponible pour les entreprises disposant du statut CFC, Casablanca Finance City Authority a développé deux nouveaux bâtiments en plus de la tour CFC First qui est opérationnelle depuis 2019.

Ces deux bâtiments, dénommés CFC Cube et CFC Bridge, respectivement R+13 et R+7, sont en cours de finalisation et seront mis à disposition des locataires courant 2021.

CFC BRIDGE (R+7 ET 3 SOUS-SOLS)





CFC CUBE (R+13 ET 3 SOUS-SOLS)









